

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 68/2018

OBJET : Ecole de musique intercommunale Nicole Bonay – Adoption de la tarification pour la saison 2018-2019.

L’an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l’assemblée que, chaque année, la communauté de communes peut réévaluer les tarifs de l’école de musique intercommunale gérée en régie directe.

Il convient donc aujourd’hui d’adopter la tarification à appliquer aux usagers pour la période allant de septembre 2018 à aout 2019.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs ont été établis en tenant compte des ressources des ménages afin de permettre l’accès de ce service au plus grand nombre avec possibilité d’accueil de personnes extérieures au territoire selon un tarif modulé.

Il ajoute que le tarif Territoire s’applique désormais au territoire de la communauté de communes Lèze Ariège, soit les communes suivantes : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Venerque.

Le Président propose la tarification 2018-2019 suivante :

Participation aux frais de scolarité Calcul des tranches sur la base du Quotient Familial = revenu de la famille année N-1 / nb de parts / 12 mois	Territoire CCLA				Hors territoire CCLA
	QF1 (0-300)	QF2 (301-540)	QF3 (541-690)	QF4 (691 et +)	
	Tarif 2018-2019	Tarif 2018-2019	Tarif 2018-2019	Tarif 2018-2019	Tarif 2018-2019
Formation générale Instrument + CPM + PC	200.00 €	230.00 €	265.00 €	299.00 €	506.00 €
Instrument sup.	110.00 €	125.00 €	145.00 €	165.00 €	278.00 €
Eveil	90.00 €	110.00 €	134.00 €	155.00 €	263.00 €
Pratique collective seule	45.00 €	55.00 €	65.00 €	76.00 €	130.00 €
Prépa bac seule	90.00 €	110.00 €	134.00 €	155.00 €	263.00 €

	Tarif 2018-2019	
Frais d'inscription par famille	28.00 €	
Frais de reprographie par élève (sauf éveil)	6.50 €	
Réduction	2ème élève	-15%
	3ème élève	-30%
	4ème élève	-45%

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

ADOpte la tarification 2018-2019 de l'école de musique intercommunale Nicole BONAY tel que présenté ci-dessus, **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre les modalités de facturation et d'encaissement correspondantes au budget général 2018 et au budget général 2019 de la communauté de communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS